



Province de Luxembourg  
Commune de DAVERDISSE

AVIS D'INTRODUCTION D'UN RECOURS

Permis unique SWDE

*en vertu de l'article D29 22 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement*

Le Collège communal informe la population de **l'introduction d'un recours** auprès du Gouvernement wallon contre **la décision d'octroi d'un permis unique délivré par les Fonctionnaires technique et délégué à la SWDE** (rue de la Concorde, 41 à 4800 Verviers) ayant pour objet la construction et l'exploitation d'une station de potabilisation de l'eau, avec réservoir d'eau potable et rejet vers le ruisseau à 6929 Daverdisse, Ry de Dinnan sur les parcelles cadastrées 1<sup>ère</sup> division, section B n° 1134H, 1133L et 1538W4.

Le permis unique n'est pas suspendu par ce recours.

Toute personne intéressée peut consulter ce recours à l'Administration communale – service urbanisme (Grand'Place, 1 à 6929 Haut-Fays) chaque jour ouvrable pendant les heures de services, soit le lundi de 8h00 à 12h00, le mercredi de 13h00 à 16h00, le mardi et le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le mardi jusqu'à 20h00.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16h00 ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter ce recours doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Madame Manon TILMAN – Service Urbanisme, 061/51.01.50 ou manon.tilman@daverdisse.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement.

Le recours sera instruit conformément à l'article 95 du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision à laquelle sont attachés des effets de droit sera portée à la connaissance du public.

A Daverdisse, le 13 juillet 2023.

Par le Collège communal

La Directrice Générale,

KIEBOOMS Cécile



Le Bourgmestre,

LEONET Maxime